

Diana-Adriana Lefter

**LA LITTÉRATURE DES LUMIÈRES.
AUTEURS, IDÉES, PISTES DE LECTURE**

Coordinateur de la collection *Etudes françaises*:

Cristiana-Nicola Teodorescu

Comité scientifique :

Luc Collès, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique

Jean-Louis Dufays, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve,
Belgique

Olivier Bertrand, École Polytechnique, Paris, France

Isabelle Schaffner, École Polytechnique, Paris, France

Yasmine Attika Abbès Kara, École Normale Supérieure des Lettres et Sciences
Humaines, Bouzaréah, Alger

Malika Kebbas, École Normale Supérieure des Lettres et Sciences Humaines,
Bouzaréah, Alger

Mihaela Toader, Universitatea Babeş-Bolyai, Cluj-Napoca

Dumitra Baron, Universitatea „Lucian Blaga” din Sibiu

Anca Gâță, Universitatea „Dunărea de Jos”, Galați

Alexandra Cuniță, Universitatea din București

Gabriela Scurtu, Universitatea din Craiova

Cecilia Condei, Universitatea din Craiova

Daniela Dincă, Universitatea din Craiova

Anda Rădulescu, Universitatea din Craiova

Monica Tilea, Universitatea din Craiova

La collection *Etudes françaises* propose des contributions scientifiques dans les domaines de la linguistique, littérature, civilisation française et francophone. La collection réunit une diversité de productions scientifiques (études, ouvrages collectifs, présentation de projets de recherche, thèses de doctorat, anthologies, actes de colloques scientifiques etc.).

Les propositions de publications seront adressées au comité scientifique:

etudes_francaises@yahoo.fr.

Note:

Les membres du comité scientifique ont la possibilité de soumettre les propositions de publication à d'autres spécialistes réputés dans le domaine de la linguistique, littérature, civilisation française et francophone.

Diana-Adriana Lefter

LA LITTÉRATURE DES LUMIÈRES
AUTEURS, IDÉES, PISTES DE LECTURE



EDITURA UNIVERSITARIA
CRAIOVA, 2014

Referenți științifici:

Conf. univ. dr. Mihaela Mitu

Conf. univ. dr. Corina-Amelia Georgescu

Copyright © 2014 Editura Universitaria

Toate drepturile sunt rezervate Editurii Universitaria.

Descrierea CIP a Bibliotecii Naționale a României

LEFTER, DIANA

**La littérature des Lumières : auteurs, idées, pistes
de lecture** / Diana-Adriana Lefter. - Craiova : Universitaria,
2014

Bibliogr.

ISBN 978-606-14-0828-3

821.133.1.09

A ma lumière,
ma fille Adriana Maria.

AVANT-PROPOS

Les Lumières ont forgé l'Europe que nous connaissons, telle que nous la connaissons. Elles ont reporté, pour la première fois depuis l'Antiquité, l'homme au centre de la vie intellectuelle, de la société, de la pensée. Un homme libre à s'interroger – sur soi-même, sur son état, sur sa divinité – à juger, à penser, en dépit d'une société qui le voulait encore enchaîné. Les Lumières nous ont légué la tolérance, le progrès, l'ouverture de l'esprit et le désir de connaître.

Toute cette ouverture du XVIII^e siècle se trouve pleinement exprimée dans la littérature de l'époque. On assiste à un extraordinaire développement d'une littérature d'idées, très peu soumise à des contraintes thématiques ou formelles, soucieuse plutôt de débattre, de combattre, de former.

Notre travail ne vise pas à donner un tableau exhaustif de cette époque littéraire ; il propose plutôt quelques regards focalisés, tour à tour, sur des auteurs, des œuvres, des idées de cette période. Avec les *Lettres persanes* et le *Supplément au voyage de Bougainville* nous discutons sur l'identité et l'altérité, avec *Candide* nous montrons que la question de l'esclavage a occupé une place importante dans la pensée des Lumières, tandis qu'avec les *Liaisons dangereuses* et *Justine* nous abordons la question du libertinage masculin et féminin. Pour ce qui est du théâtre, à côté du *Mariage de Figaro*, où nous observons la critique sociale, nous proposons également deux pièces moins fréquentées par la modernité : l'*Œdipe* de Marivaux, son unique tragédie et *La Mère coupable* de Beaumarchais, pièce représentative pour le drame bourgeois.

C'est notre choix, rigoureusement subjectif, sur une période mouvementée, prolifique et outrageusement moderne.

LES LUMIÈRES. VUE D'ENSEMBLE

LE CADRE HISTORIQUE

Le Siècle des Lumières en tant qu'espace mentalitaire et littéraire ne coïncide pas tout à fait avec le XVIII^e siècle des historiens. Les limites en sont la révocation de l'Edit de Nantes (15 août 1684) et la fin de la Révolution française (19 brumaire¹ 1799).

La Révocation de l'Edit de Nantes² représente le premier geste « abusif »³ commis par Louis XIV après l'armistice de Regensburg, signé entre la France et l'Empire Espagnol. Malgré la loyauté que lui avaient montrée les protestants pendant la Fronde⁴, Louis XIV les considère

¹ Le calendrier républicain, ou calendrier révolutionnaire français, a été créé pendant la Révolution française et a été utilisé de 1792 à 1806. L'année du calendrier républicain compte douze mois de trente jours chacun, ce qui donne une somme de 360 jours par an, plus cinq à six jours, selon les années, ajoutés en fin d'année pour qu'elle reste alignée avec l'année tropique. Chaque mois est découpé en trois décades. Le jour est découpé selon le système décimal, de minuit à minuit ; il comporte dix heures, découpées, à leur tour, en dix parties, elles-mêmes décomposables en dix parties. Les mois du calendrier républicain sont : *Vendémiaire* (22 septembre - 21 octobre) – c'est la période des vendanges ; *Brumaire* (22 octobre - 20 novembre) – c'est la période des brumes ; *Frimaire* (21 novembre - 20 décembre) – c'est la période du froid ; *Nivôse* (21 décembre - 19 janvier) – c'est la période de la neige ; *Pluviôse* (20 janvier - 18 février) – c'est la période des pluies ; *Ventôse* (19 février - 20 mars) – c'est la période des vents ; *Germinal* (21 mars - 19 avril) – c'est la période de la germination des plantes ; *Floréal* (20 avril - 19 mai) – c'est la période des fleurs ; *Prairial* (20 mai - 18 juin) – c'est la période des prairies ; *Messidor* (19 juin - 18 juillet) – c'est la période des moissons ; *Thermidor* (19 juillet - 17 août) – c'est la période la plus chaude de l'année ; *Fructidor* (18 août - 16 septembre) – c'est la période des fruits. Il y a, enfin, les six jours de fin d'année : *les sans-culottides* : jour de la vertu (17 septembre), jour du génie (18 septembre), jour du travail (19 septembre), jour de l'opinion (20 septembre), jour des récompenses (21 septembre), jour de la révolution (seulement les années sextiles, 22 septembre).

² le 15 août 1684.

³ Madaule, Jacques, *Istoria Frantei*, vol. 2, Bucuresti, Editura Politică, 1973, p. 34.

⁴ La Fronde est une période historique trouble en France, déroulée, en grandes lignes, entre 1648 et 1653, immédiatement après la mort de Richelieu (1642) et de Louis XIII (1643). Il s'agit essentiellement d'un mouvement qui se lève contre l'oppression financière toujours croissante exercée par la monarchie française et qui trouve un appui fort au niveau parlementaire, parmi les aristocrates et le peuple dans une égale mesure. Les limites

toujours des républicains et abhorre la liberté de conscience qu'ils prônent. Ainsi, à partir de 1661 et jusqu'à 1685, Louis XIV prend une série de mesures, apparemment pour limiter les interprétations de l'Edit de Nantes¹ et les abus qui en découlaient ; en fait, ces mesures sont autant de limitations pour les protestants.

Le but de Louis XIV n'est pas de dénoncer officiellement l'Edit, mais de ne plus le respecter, car le document est un soi le produit de la tolérance, incompatible donc avec l'absolutisme voulu par le roi. Louis XIV signe, le 18 octobre 1685, l'Edit de Fontainebleau, révoquant ainsi l'Edit de Nantes. L'Edit de la tolérance est remplacé celui des interdictions.

Conformément à l'Edit de Fontainebleau, toute manifestation publique ou privée de la religion « prétendue réformée » est formellement interdite sur tout le territoire du royaume. Les pasteurs réformés sont tenus à quitter la France dans les 15 jours succédant l'Edit, sous peine d'être enfermés aux galères. Les enfants des protestants devront être baptisés et éduqués selon les préceptes catholiques.

La conséquence de cette interdiction dépasse pourtant le domaine de la religion et affecte profondément la vie sociale et économique de la France, qui se voit affaiblie par la forte émigration des protestants, détenteurs, eux, d'un important capital économique et industriel qui est ainsi mis au profit des rivaux de la France. Selon Jacques Madaule², la révocation de l'Edit de Nantes représente beaucoup plus qu'un acte religieux : en signant l'Edit de Fontainebleau, Louis XIV revient à une politique philoespagnole, combattue et même éliminée par ses ancêtres, à une époque où le pouvoir de l'Empire Espagnol était considérablement affaibli. C'est une « option fatale »³ de Louis XIV, fatale finalement pour la monarchie absolue en France.

La Révolution Française⁴ naît d'une monarchie de plus en plus affaiblie, sans autorité et sans lien avec les réalités du pays et du peuple,

historiques de la Fronde sont considérées le 15 juin 1648, jour de la Déclaration faite au Parlement de Paris énonçant la limitation des pouvoirs du souverain et le 3 août 1653, jour qui marque la victoire contre la Fronde, par la soumission de la ville de Bordeaux.

¹ L'Edit de Nantes a été signé le 13 avril 1598 par le roi de France Henri IV. C'est un édit de tolérance ou de pacification, c'est-à-dire une loi qui prend la forme d'une ordonnance diffusée par des lettres patentes adressées à tous les sujets et faisant l'objet d'un enregistrement formel dans chacune des cours de parlement. Par ce décret, le roi Henri IV, lui-aussi un protestant converti, reconnaît la liberté de culte des protestants et leur accorde deux « brevets » : 150 places de sûreté en garantie et une indemnité annuelle versée par les finances du roi.

² Madaule, Jacques, *op. cit.*, pp. 39-40.

³ Idem.

⁴ Chronologie de la Révolution française:

aussi bien que du désir d'une nation de faire partie du processus de gouvernement de son pays. Selon Jacques Madaule¹, c'est une révolution du peuple, mais le peuple en est dépourvu à un certain moment, une révolution née à Paris, en 1789, par un geste politique et symbolique à la fois : le 5 mai 1789 se produit l'ouverture des États Généraux. Quelques semaines plus tard, le 17 juin de la même année, le Tiers État s'autoproclame Assemblée Nationale : ce geste politique trouve son apogée le 14 juillet 1789, journée où le peuple, soutenant l'Assemblée Nationale chasse les forces militaires royales et renverse complètement les positions politiques ; le geste symbolique en est la prise de la Bastille. Un autre moment important de la période révolutionnaire est la Grande Peur, qui s'installe en toute France à partir du 20 juillet 1789. Enfin, le 4 août, l'ancien régime juridique est complètement renversé. Les bases du nouvel ordre sont mises le 26 août 1789, lorsqu'on a voté la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Ce document incontournable établit les droits et les libertés pour lesquelles avait lutté le peuple français dans la Révolution et dont les grands écrivains des Lumières s'étaient fait écho, dans leurs œuvres : l'égalité devant la loi, le droit égal d'accès aux dignités, la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et juridique, la liberté de conscience, la liberté des cultes, le droit imprescriptible à la propriété. On considère que la fin de la Révolution française est le 19 brumaire (novembre) 1799, lorsque Bonaparte, soutenu par la majorité du Directoire et par le Conseil des Anciens² donne le coup

le 5 mai 1789 – Ouverture des États-Généraux à Versailles.

le 20 juin 1789 – Serment du Jeu de paume.

le 14 juillet 1789 – Prise de la Bastille.

le 4 août 1789 – Abolition des privilèges et des droits féodaux.

le 26 août 1789 – Adoption de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*.

le 21 juin 1791 – Fuite de Louis XVI et arrestation à Varennes.

le 4 septembre 1791 – Louis XVI prête serment à la Constitution : Début de la monarchie constitutionnelle.

le 10 août 1792 – Prise des Tuileries avec l'aide des Fédérés marseillais. Leur chant de marche sera adopté par la foule parisienne et baptisé *La Marseillaise*. Chute de la monarchie et suspension de Louis XVI.

le 20 septembre 1792 – Bataille de Valmy.

le 21 septembre 1792 – Abolition de la royauté. Le premier jour de l'An I de la Liberté. La Convention nationale fonde et proclame la Première République, « une et indivisible ».

le 21 janvier 1793 – Exécution de Louis XVI.

le 27 juillet 1794 – 9 thermidor : fin de la Terreur avec la chute de Robespierre.

¹ Madaule, Jacques, *op. cit.*

² Partie du pouvoir législatif en France, pendant le Directoire. On peut le considérer une sorte d'ancêtre du Sénat moderne. C'est l'une des deux assemblées législatives françaises pendant le Directoire. Le Conseil des Anciens a 250 membres, qui doivent avoir 40 ans au moins, être mariés ou veufs, et domiciliés depuis 15 ans sur le territoire de la République.

d'état contre le gouvernement des Cinq-Cent¹ et met pratiquement fin à la période dominée par les thermidoriens².

Voilà donc un siècle mouvementé, du point de vue politique, étalant les formes d'organisation de l'état les plus variées, allant de la monarchie absolue à celle constitutionnelle, de la république aux formes collectives et à l'anarchie même : La monarchie absolue : de 1695 à 1715 – le règne de Louis XIV, de 1715 à 1723 – la Régence, de 1723 à 1774 – le règne de Louis XVI ; la monarchie constitutionnelle : de 1791 à 1792 ; la période révolutionnaire, avec toutes ses formes de manifestation, de 1789 à 1799 ; la république³ – de 1792 à 1804.

¹ Le Conseil des Cinq-Cent est la chambre basse du législatif français pendant le Directoire. La chambre haute en est le Conseil des Anciens. C'est l'assemblée législative de première instance. Ce conseil est composé de cinq cents membres élus au suffrage censitaire, âgés de plus de 25 ans et résidant depuis au moins dix ans sur le territoire national.

² Les Thermidoriens sont les députés de l'Assemblée nationale française ayant tenu tête à Robespierre en 1794, lors de la Révolution française. Ils ont obtenu son arrestation et son exécution le 9 thermidor.

³ Il s'agit de la *Première République Française*, 1792-1804, qui comprend trois formes de gouvernement : la Convention nationale, le Directoire et le Consulat. La *Convention nationale* (21 septembre 1792-26 octobre 1794), qui inclut la Terreur (1793-1794) – pendant cette période, le pouvoir réside dans le Comité de Public, dominé par les Montagnards. (Pendant la Révolution française, les députés de l'Assemblée législative de 1791 les plus à gauche ont pris le nom de Montagnards (formant le groupe de la Montagne), alors que les députés des bancs les plus modérés ont pris le nom de Plaine ou de Marais.) Le 5 octobre 1793 se produit l'installation du calendrier républicain. Le 26 juillet 1794 (le 9 thermidor an I) c'est la chute de Robespierre et la fin de la Terreur. Le *Directoire* (26 octobre 1795-9 novembre 1799 / 4 brumaire an IV-18 brumaire an VIII) est une période pendant laquelle le pouvoir législatif repose sur un parlement bicaméral : le Conseil des Cinq-Cents (500 membres) et le Conseil des Anciens (250 membres). Le pouvoir exécutif est un directoire de cinq personnes nommées par le conseil des Anciens sur une liste fournie par le Conseil des Cinq-Cents. Le *Consulat* (10 novembre 1799-18 mai 1804 / 18 brumaire an VIII-28 floréal an XII) est un régime politique autoritaire, dirigé formellement par trois consuls, en réalité seulement par le Premier Consul, Napoléon Bonaparte, qui devient consul à vie en 1802. Les autres deux consuls sont Cambacérès et Lebrun. Ce régime prend fin suite au couronnement de Napoléon I^{er} comme Empereur et l'installation du Premier Empire.